

## Nos programmes de sécurité

La **bande verte** est stratégiquement placée sur la poignée supérieure du sac à dos des élèves de maternelle et de jardin; elle permet d'identifier instantanément ceux et celles qui requièrent la présence d'un adulte à l'arrêt.

Un programme informatif a été créé pour le personnel concerné. Chaque parent peut aussi collaborer à nos efforts en vue de maintenir des standards de sécurité élevés en transport scolaire, en suivant les consignes ci-dessous :

- S'identifier auprès du conducteur ;
- S'assurer que la bande verte est solidement attachée au sac à dos de leur enfant ;
- Communiquer avec l'école pour obtenir une autre bande verte, au besoin ;
- Mettre à jour les noms et numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence auprès des écoles et du CTSO ;

La présence de **brigadiers scolaires** dans l'autobus permet au conducteur de se concentrer sur la route. Le brigadier rappelle aux autres élèves les règles élémentaires de sécurité et aide ceux qui en ont besoin.

Le brigadier doit toutefois se conformer aux directives du conducteur et agir comme un modèle envers les autres. Il doit demeurer assis pendant que l'autobus est en marche et accomplir ses tâches lorsqu'il s'arrête.

Ainsi, le conducteur est le seul maître à bord : c'est lui qui est responsable de remplir des rapports sur le comportement d'un élève et de prendre les décisions.

Avant chaque rentrée scolaire, le CTSO organise la **Journée de sensibilisation à la sécurité à bord des véhicules scolaires**, en collaboration avec les autres consortiums de la région. Ce programme s'adresse principalement aux élèves de l'élémentaire qui n'ont jamais utilisé le transport scolaire.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre site, sous l'onglet *Sécurité*.

## Mesures disciplinaires

Selon la Loi sur l'éducation, le conducteur doit rapporter le nom des élèves qui se conduisent de façon désordonnée à la Direction de l'école. Cette dernière est responsable d'appliquer diverses actions, en fonction de la gravité de l'inconduite. Voir nos politiques sur le site.

## Retards et annulation du service

Nous vous offrons la possibilité d'être avisé lorsqu'un transporteur scolaire affiche un retard de plus de dix minutes ou lorsque le service est annulé en cas d'intempéries.

Ce sont deux procédures distinctes qui doivent être **reprises chaque année**. Elles sont décrites pour chaque abonnement sur notre site sous *Mon information de transport et Recevoir annulations*.

# Bonne rentrée scolaire à tous !



**Ce qu'il faut savoir  
quand votre enfant  
prend l'autobus pour  
la première fois...**

Site internet :

[www.transportscolaire.ca](http://www.transportscolaire.ca)

Téléphone : **613-746-3654**  
Sans frais : **1-866-511-7854**  
Courriel : [transportscolaire@ctso.ca](mailto:transportscolaire@ctso.ca)

**Note :** Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont la valeur du féminin ou du masculin.



## Responsabilités du CTSO

Établir et maintenir des procédures et des règles à suivre contribuant à la sûreté des points d'arrêt des parcours et au transport sécuritaire des élèves, du point d'embarquement jusqu'au point de débarquement. Pour plus d'information, veuillez consulter la section *Politiques et procédures* sur notre site.

## Admissibilité

Les élèves peuvent avoir accès au transport si la distance entre leur adresse principale ou lieu de garde et leur école désignée est supérieure à :

Maternelle et jardin	0 km
1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	1,5 km
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année	2,5 km
9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	3,0 km
Pembroke 7e à la 12e année	2,5 km

Cependant, **TOUS** les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année peuvent être appelés à marcher jusqu'à 0,5 km pour se rendre à leur arrêt d'autobus.

## Parcours d'autobus

**Au début juillet, le CTSO envoie un courriel aux parents** pour confirmer le statut de l'admissibilité de chaque enfant et fournir les détails du transport assigné, le cas échéant.

Il est important de **conserver le numéro de l'élève fourni dans la lettre**, car il vous permet d'accéder au dossier de transport de votre enfant à partir de notre site, sous *Mon information de transport*.

Étant donné que l'horaire d'un parcours peut être modifié de quelques minutes sans préavis en cours d'année, nous vous suggérons de **consulter régulièrement** le dossier de votre enfant.

## Modification au dossier d'un enfant

En temps normal, un **délaï minimal de 48 heures ouvrables** est requis avant l'entrée en vigueur d'un changement.

Par contre, étant donné le **nombre élevé de demandes entre la mi-août et la mi-octobre**, il nous est plus difficile de respecter ce délaï pendant cette période de l'année. Afin de réduire votre temps d'attente, nous vous invitons à déposer vos requêtes de modification à l'avance.

## Site du CTSO — Outil indispensable

Le moyen le plus efficace pour communiquer avec nous consiste à remplir un de nos formulaires en ligne (liste ci-dessous). Vous pouvez également nous envoyer un courriel ou nous appeler pendant nos heures d'ouverture.

FT001\_Changement au dossier  
FT003\_Nouvelle inscription  
FT005\_Transport pour garde partagée  
FT006\_Places libres  
FT007\_Transport spécialisé pour raison médicale  
FT008\_Évaluation de la sécurité d'un arrêt  
FT009\_Auto-injecteur du médicament épinéphrine  
FT010\_Déplacement d'un arrêt  
FT011\_Plainte ou commentaire

## Urgence médicale — Épinéphrine

Si votre enfant souffre d'une allergie qui nécessite une injection d'épinéphrine, veuillez remplir le formulaire FT009 et le remettre à l'école **chaque année**. Celle-ci nous transmettra le formulaire et nous aviserons les responsables du parcours de votre enfant.

**IMPORTANT** : Une photo de l'enfant est requise.

## Règles de sécurité

### Autour de l'autobus :

- Être ponctuel et se rendre aux arrêts désignés 5 minutes avant l'arrivée du véhicule ;
- Ne pas courir pour se rendre à l'arrêt ;
- Se tenir sur l'accotement ou sur le trottoir tant que l'autobus ne s'est pas immobilisé ;
- Pour traverser la rue après être descendu du véhicule, il doit s'éloigner de trois (3) mètres de l'avant du véhicule et attendre le signal du conducteur avant de traverser.

### Dans l'autobus :

- Se diriger directement à sa place dans l'autobus et rester assis en tout temps jusqu'à la destination finale ;
- Se conformer aux directives du conducteur et du brigadier ;
- Garder la tête et les mains à l'intérieur du véhicule pendant le trajet.
- Éviter les cris, les interpellations **bruyantes** et les sifflements ;
- S'abstenir de lancer tout objet à l'intérieur, à l'extérieur ou encore contre le véhicule ;
- S'abstenir de manger ou de boire à l'intérieur de l'autobus.

**Pour tous les élèves de maternelle et de jardin**, le CTSO exige qu'un parent ou une personne responsable désignée par le parent soit sur les lieux d'embarquement et de débarquement. Dans le cas contraire, l'enfant sera retourné à l'école à la fin du parcours. De plus, si cette situation se reproduit, l'enfant pourrait perdre son privilège de transport.

**Pour plus de détails**, consulter l'onglet *Sécurité* sur notre site.